



Édito

Le samedi 25 mars a eu lieu la visite de La Rosée du Pilat pour les résidents et leurs familles. Les membres du CCAS ainsi que les adjoints de la mairie ont eu le plaisir de les accompagner. Ces visites se sont faites sur la journée afin de les préparer au mieux au déménagement. Accueilli par une ou deux personnes, chaque résident a pu faire le tour des parties communes et bien sûr accéder à son studio.

A NOS RESIDENTS

A votre arrivée, certains d'entre vous avaient le visage fermé et nous pouvions deviner votre anxiété qui était légitime. Au fur et à mesure de la visite, nous avons pu voir vos visages s'éclairer et pour beaucoup arborer un large sourire. Quel plaisir pour l'équipe d'accompagnateurs d'avoir pu partager ce moment tellement important pour tous ! Nous espérons que cette journée vous aura rassurée et vous permettra d'imaginer au mieux votre vie à la Rosée du Pilat.

Les membres du CCAS

La Rosée
du  Pilat
Résidence Autonomie
CCAS de Maclas

L'organisation du déménagement



Nous y sommes !

Il est programmé du 24 avril au 28 avril 2023.

Comme vous le savez, un groupe de résident déménage chaque jour, ainsi que progressivement les services de la résidence. La liste des résidents est affichée dans le hall et a été communiqué au déménageur et aux familles.

Le déménageur retenu est la société de déménagement FUVEL avec lequel nous avons travaillé pour que ce glissement vers la Rosée du Pilat se fasse en douceur... Nous assurons bien entendu la coordination du déménagement. Au départ de la Résidence du Lac, Florence et Pascal sont chargés de cette coordination. A l'arrivée, la coordination est assurée par Véronique et Annie.

Les cartons :

N'oubliez pas de coller vos étiquettes sur un des petits côtés du carton, nous viendrons vérifier que tout est conforme la veille de chaque déménagement et ajouterons des gommettes de couleur pour faciliter le travail des déménageurs.

La penderie mobile :

Il fallait s'en douter ! nous avons pris du retard dans la distribution ! Elles vous seront données cette semaine !

Pas de panique, il s'agit d'une penderie mobile qui permet de mettre vos vêtements sur cintre, une étape qui ne se fait qu'au dernier moment, la veille par exemple.

L'étiquette spéciale « le carton de premières nécessités » qui contient par exemple votre pyjama ou votre chemise de nuit, votre brosse à dent, votre tire-bouchon  Vous sera remis en même temps.

Des informations importantes :



-Ne sera déménagé que ce qui est étiqueté

-Ne doit se mettre dans un carton que ce qui rentre ! Par exemple le four à micro-onde doit être étiqueté s'il ne rentre pas dans un carton ! idem pour le tancarville ou l'aspirateur.

-Vous pouvez noter sur votre carton ce que vous voulez (le contenu par exemple), même des mots d'encouragement pour nos déménageurs !

Nous vous rappelons que chaque appartement de la Résidence du Lac sera vérifié après votre départ pour procéder à un état des lieux sommaire.

Nous vous demandons de bien vouloir nettoyer le frigo, le débrancher, nettoyer les toilettes et de procéder à un balayage rapide du sol, et bien sûr de vider l'appartement de tous les effets personnels. Le mobilier appartenant à la Résidence du Lac qui ne part pas vers la Rosée du Pilat peut rester en place.

Le stationnement à la Résidence du Lac pendant la phase du déménagement, soit du 24 au 28 avril 2023 :



Le parking du haut (devant l'entrée principale) doit être dégagé de tous les véhicules à partir de 7 heures et jusqu'à 18 heures. Seuls les camions et les voitures du déménageur FUVEL pourront stationnés, ainsi que les camions de MENETRIEUX qui sont chargés du transfert des lits médicalisés.

Le parking situé derrière la Résidence (côté Lac) doit être dégagé de tous les véhicules à partir de 7 heures et jusqu'à 18 heures pour permettre les manœuvres et l'installations des engins nécessaires au déménagement.

Le stationnement sera autorisé uniquement sur le parking situé vers le terrain de pétanque et vers les containers à déchets Route de Véranne.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces consignes pour faciliter le flux des véhicules.

Par ailleurs, pour votre sécurité, il est recommandé de limiter vos déplacements extérieurs et à proximité de tous les engins lors des phases du déménagement. **Limiter vos déplacements à ce qui est vraiment nécessaire, y compris dans les couloirs de circulation de la Résidence !**

Les absences des résidents lors de cette phase de déménagement :

Nous avons mis dans le hall un support pour nous indiquer vos absences lors de la semaine du 24 au 28 avril où nous vous demandons de noter si vous serez présent la nuit, au repas ou avant ou après... ce qui nous facilitera l'organisation !

Nous vous remercions de bien vouloir compléter ce support.

L'accès à la Rosée du Pilat :

Le jour de votre déménagement, vous pourrez accéder à votre logement dès lors que nous aurons le feu vert des déménageurs. Nous l'espérons chaque jour vers 16 heures.

Nous vous remettons les clefs à ce moment-là.



Le lendemain, nous procéderons à l'état des lieux du logement.

Pas de panique si vous constatez des éléments après cette formalité, nous compléterons l'état des lieux après votre emménagement et pendant les trente jours suivants.

Il est probable qu'il soit nécessaire de faire intervenir des entreprises dans votre logement dans les jours qui suivent l'emménagement... des retouches de peinture, des réglages de porte, etc....

Nous vous remercions d'accueillir les entreprises avec le sourire (comme toujours !).

Le stationnement à la Rosée du Pilat :



Il ne pourra se faire à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement qu'à partir du mardi 2 mai 2023 pour les résidents possédant une voiture. Pendant la période du 24 au 1er mai, le stationnement se fera sur un des parkings situés à l'extérieur du site.

Les familles et les personnels se gareront également sur ces parkings.

L'organisation de la restauration :



La restauration sera organisée pendant toute cette phase de déménagement de la façon suivante :

Le lundi 24 et mardi 25 avril, la cuisine sera faite à la Résidence du Lac

Compte tenu du déménagement à la fois du matériel de cuisine et de l'équipement, le service sera assuré avec de la vaisselle jetable.

Nous aurons le plaisir sur le nouveau bâtiment de mettre en place un nouveau service à vaisselle !

A partir du mercredi 26 avril, notre partenaire, la Boucherie FOVET, nous réglera du plat principal et ce jusqu'au 1er mai 2023.

La restauration sera organisée sur le site de la Résidence du Lac jusqu'au mercredi 26 avril inclus puis ensuite sur la Rosée du Pilat. Un transport sera organisé pour accompagner les résidents qui n'auront pas encore déménagé, pas de panique !

La prestation des repas du soir sera organisée à partir du mardi 2 mai.

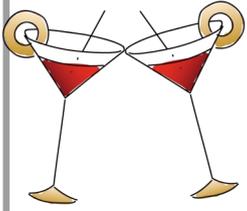
Nous ne serons pas en mesure de recevoir au sein du restaurant les familles ou amis pendant cette phase et nous le regrettons ! Nous serons en mesure de vous ré accueillir à compter du 2 mai sur la Rosée du Pilat avec grand plaisir !

Linge de lit :

La distribution des draps à la résidence n'aura bien entendu pas lieu lors de la semaine du déménagement. Pour ceux qui ont choisi cette option vous trouverez dans votre logement à la Rosée du Pilat des draps propres pour faire votre lit dès votre arrivée. Nous serons en mesure de vous aider si votre famille n'est pas présente.

Lors de votre déménagement, vos draps et couvertures que vous ne gardez pas, doivent être déposés dans votre bac à douche avant de quitter votre logement.

Pot d'accueil :



Le jour de votre déménagement, les élus du conseil d'Administration auront le plaisir de vous proposer un pot d'accueil et un petit encas le soir vers 18 h dans la salle de restaurant de la Rosée du Pilat, pour vous et votre famille présente.

La fête du 7 avril 2023 :

Le hasard du calendrier a fait que cette fête a eu lieu le jour du Vendredi Saint. Nous avons remercié tous les résidents qui nous prêté indulgence à ce sujet !

La légèreté était le mot d'ordre de cette journée et nous pensons que l'objectif a été atteint !

S'évader pendant quelques heures et profiter de l'instant présent, sans se soucier de tous ces tracas de déménagement !



Le TITI STEPHANOIS, l'artiste de cette journée, nous a fait passer un moment remarquable..., en passant table par table lors du repas et ensuite par son spectacle et l'arrivée de sa collègue IRENE, qui a jeté son dévolu sur une personne présente dans l'assistance ! Mais CHUT !!!

Nous n'en dirons pas plus, il fallait être présent ! 🙊

Les photos nous donnerons plus d'indications dans les semaines qui viennent !

Un grand bravo à l'équipe de la Résidence qui a organisé un départ virtuel vers la Rosée du Pilat dans un van « PEACE AND LOVE » et qui a pris des photos des résidents qui ont bien voulu se prêter au jeu !

Ces photos feront l'objet d'une exposition à la Rosée du Pilat dès que possible !

Des partenaires à ce projet ont été également photographié, l'architecte, le chargé de mission à LOIRE HABITAT, des infirmières, des médecins..., des élus du Conseil d'Administration et du Conseil Municipal ! Que de beaux souvenirs à venir !



Les élèves du Lycée MARC SEGUIN étaient également présents et ont participé pleinement à l'organisation de cette journée en chantant, dansant... Ils vous ont aussi distribué le goûter des pâtisseries confectionnées par nos cuisiniers.

Rappelons que Kilian, Candice, Eva, Sarra, Amélie et Eva S... seront présents lors de la semaine du déménagement ! Ils ont participé à ce beau projet avec nous, et présenteront les différentes étapes lors de leur épreuve du BAC.

Réussite à tous ces élèves qui se sont investis avec nous !



Et on ne va pas oublier, l'arrivée de « PSY COCOTTE » qui nous a fait son sketch et quel sketch !

Quelle idée a-t-elle eue ?

Aménager dans le parc de la Rosée du Pilat un poulailler ! L'assemblée des résidents présents ont-ils donnés leur accord ?

Un débat à ce sujet sera organisé !



Merci à PSY COCOTTE pour nous avoir offert un arbre à papillons

qui sera planté dans le parc dès que possible. A-t-elle pensé que les poules allaient manger les papillons ???

Nous ne sommes pas sûr ! Elle était plutôt très occupée avec son coq à ce moment-là !

Les démarches administratives impératives avant votre déménagement



Nous allons vous remettre une **attestation de changement de domicile**. Cette attestation est à conserver et à adresser à vos organismes pour votre changement d'adresse.

Vous allez recevoir dans les jours à venir le **contrat de séjour**, document incontournable. Il conviendra de nous le rendre signé et complété impérativement avant le déménagement. Vous pourrez le déposer dans l'urne prévu à cet effet. Une copie vous sera remise dans les jours suivants votre déménagement. Il sera complété par le **règlement de fonctionnement** de l'établissement.

Pour les résidents qui conservent des meubles appartenant à la Résidence du Lac, il est nécessaire de remplir et signer une **attestation de cession**. Florence se chargera de venir vous voir prochainement.

Votre **contrat avec la Société TELEASSISTANCE SERENITE** sera également à compléter et à nous remettre dans l'urne dédiée.

Cette démarche indispensable permettra de mettre en place la téléassistance dès votre arrivée dans le nouvel établissement.

Avez-vous pensé à votre contrat téléphonique ?

Résiliation ? Déménagement de votre ligne si vous optez pour la fibre ?

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous rendre avant le 17 avril :

- Le document des prestations facultatives
- Le plan d'implantation de votre futur logement pour que les déménageurs placent vos meubles à l'endroit prévu à cet effet.



Atelier avec Julie



UN GRAND BRAVO à tous les résidents qui se sont investis dans les projets : l'hôtel à insectes, la mangeoire pour les oiseaux, l'arbre de vie, et les pots de fleurs pour les terrasses.

BRAVO et UN GRAND MERCI à Julie qui nous a apporté ses compétences et son sourire !

Boîte à questions REPONSES



Pourrais-je accrocher ma télévision au mur? :

Dans l'idéal, nous vous demandons de privilégier la pose de votre téléviseur sur un meuble. L'accrochage d'une télévision au mur nécessite de poser des chevilles « Molly * » donc de faire des trous dans le placo, ce qui nécessiterait de faire des travaux, qui resteraient à votre charge à votre départ de la Rosée du Pilat.

Pourrais-je rajouter des rayonnages dans l'étagère à côté du banc? :

Oui. Vous pourrez rajouter des étagères. A vous de les faire faire et de prévoir les taquets.



Calendrier

<i>Vendredi 14 avril</i>	Atelier avec Myriam
<i>Vendredi 21 avril</i>	Atelier avec Pascale
<i>Vendredi 5 mai</i>	Atelier avec Pascale
<i>Vendredi 2 juin</i>	Atelier avec Pascale
<i>Vendredi 16 juin</i>	Atelier avec Pascale
<i>Vendredi 30 juin</i>	Atelier avec Pascale
<i>Vendredi 28 juillet</i>	Atelier avec Pascale



Petite devinette

Qui suis-je ?



**Me reconnaitrez-vous
malgré les quelques années passées ?**



Indice :

Petit on me trouvait déjà très sympathique.



ERRATUM

Réunion des familles du 29 mars

Mme GUYOT tient à vous préciser que la police d'assurances multirisques couvrant les risques locatifs souscrite par l'établissement couvre :

-L'assurance des biens mobiliers appartement aux résidents pour un montant de 11 191€ par personne sinistrée avec une franchise de 200€ et non 15 000€ comme annoncé lors de la réunion.

Les résidents qui le souhaitent peuvent souscrire un contrat complémentaire.

Machine à laver

Nous vous demandons de ne pas commander votre lave-linge pour le moment et d'attendre d'être installé pour le faire.

Il conviendra de choisir un modèle qui pourra être installé au plus près des côtes du dit logement. Il sera nécessaire de démonter un placard de la cuisine.

Ce démontage sera effectué par M. MAGNARD à partir du mardi 2 mai, logement par logement, donc patience s'il vous plait !

Pour l'instant, la commande groupée envisagée est stoppée et cette étude reprendra dès l'installation dans les logements terminée.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Comité de rédaction :

Véronique GUYOT, Marcelle CHARBONNIER, Elisabeth CHAMAYOU

Maryse JUTHIER, Anne-Claude FANGET





Petit clin d'œil

